

Que dit le Ministère de la Santé sur le téléphone mobile ?

« Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports rappelle les conclusions de l'expertise nationale et internationale sur [le téléphone mobile]:

aucune preuve scientifique ne permet aujourd'hui de démontrer que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque notable pour la santé, que ce soit pour les adultes ou pour les enfants.

Cependant, plusieurs études scientifiques parues récemment, mettent en évidence la possibilité d'un risque faible d'effet sanitaire lié aux téléphones mobiles après une utilisation intense et de longue durée (plus de dix ans).

Toutefois, les limites inhérentes à ce type d'études ne permettent pas de conclure formellement sur l'existence d'un risque.

[...] L'hypothèse d'un risque ne pouvant pas être complètement exclue, une approche de précaution est justifiée. »

Communiqué du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, janvier 2008.

Pour en savoir plus :

- Organisation Mondiale de la Santé : www.who.int/peh-emf/fr/
- Ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr
- Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail : www.afsset.fr
- Agence Nationale des Fréquences : www.anfr.fr
- Fondation Santé et Radiofréquences : www.sante-radiofréquences.org
- AFOM : www.afom.fr

Créée en 2002, l'AFOM regroupe aujourd'hui 12 membres : Bouygues Telecom, Orange, SFR, Auchan Telecom, Breizh Telecom, Carrefour Mobile, Debitel, M6 Mobile, NRJ Mobile, Ten, Universal Mobile et Virgin Mobile.

AFOM – 23 rue d'Artois, 75008 Paris - www.afom.fr

© - Janvier 2008 – AFOM – MS 1401 - 2

Les membres de l'AFOM



Mon mobile et ma santé

Janvier 2008

L'utilisation de mon mobile est-elle dangereuse pour ma santé ?

« *Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé* » (Direction Générale de la Santé – mars 2007).

« *La vigilance doit être maintenue et ce sujet nécessite la poursuite de travaux scientifiques* » (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – juin 2005).

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les autorités sanitaires de tous les autres pays partagent cet avis, qui s'appuie sur l'analyse de plus de 1300 études scientifiques sur les ondes radio – dont 700 sur la téléphonie mobile.

Toutes ces études sont répertoriées par l'OMS. De nouvelles études et de nouveaux avis sanitaires sur le téléphone mobile sont régulièrement publiés dans le monde entier.

Dans l'attente des résultats de toutes les recherches scientifiques, l'OMS et les autorités sanitaires font des recommandations permettant de réduire votre exposition aux ondes radio.

Qu'est-ce que le DAS de mon téléphone mobile ? Pourquoi est-ce une notion importante ?

Le DAS (Débit d'Absorption Spécifique) de votre mobile – ou SAR pour Specific Absorption Rate en anglais – est le niveau maximal d'ondes radio auquel vous pouvez être exposé en utilisant cet appareil. C'est l'une des caractéristiques techniques de votre mobile.

Au cours d'un appel téléphonique, votre exposition réelle aux ondes radio atteint rarement le DAS de votre mobile.

Le DAS est important parce que l'Organisation Mondiale de la Santé et les autorités sanitaires indiquent qu'aucun danger pour la santé n'a été établi en dessous d'une exposition de la tête à 2 W/kg.

Cette limite de 2 W/kg a été établie dans l'objectif d'assurer la sécurité et la protection des utilisateurs de mobile. Elle a été fixée avec un coefficient de sécurité important pour couvrir d'éventuels effets à long terme.

Quelles sont les obligations réglementaires pour les téléphones mobiles ?

Tous les téléphones mobiles commercialisés en France doivent avoir un DAS inférieur à 2 W/kg, la limite fixée dans l'arrêté du 8 octobre 2003.

Les constructeurs de téléphones mobiles doivent indiquer, dans la notice d'emploi, le DAS de l'appareil ainsi que les précautions d'usage figurant dans l'arrêté du 8 octobre 2003.

Comment réduire mon exposition aux ondes radio quand je téléphone ?

Les autorités sanitaires conseillent d'utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant les appels téléphoniques.

Ceci étant, avec un kit oreillette, il est conseillé aux femmes enceintes d'éloigner le téléphone du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre.

Elles conseillent également de téléphoner de préférence dans les zones où la réception est de bonne qualité.

La qualité de la réception est indiquée par le nombre de barrettes sur l'écran de votre téléphone.

Plus il y a de barrettes, plus votre téléphone émet à faible puissance.

Vous pouvez aussi choisir un mobile à faible DAS, ce qui permet de réduire le niveau maximal de votre exposition aux ondes radio.

De plus, en ce qui concerne les enfants, les autorités sanitaires conseillent une utilisation modérée du téléphone mobile.

Questions - réponses

Mon téléphone mobile émet-il en permanence ?

Non. Quand vous n'utilisez pas votre mobile, il n'émet pas d'ondes radio, sauf quelques secondes une fois toutes les 3 heures en moyenne pour signaler sa présence.

Mon exposition aux ondes radio est-elle différente selon les modèles de téléphone mobile ?

Oui, même si tous les téléphones mobiles commercialisés en France respectent la réglementation et ont un DAS inférieur à 2 W/kg. Chaque modèle de téléphone est caractérisé par son DAS en ce qui concerne le niveau d'exposition aux ondes radio. Celui-ci indique le niveau maximal auquel vous pouvez être exposé en utilisant ce téléphone.

Les kits oreillette bluetooth me permettent-ils de réduire l'exposition aux ondes radio ?

Oui. Les kits bluetooth permettent de diviser par 1000 le niveau d'exposition de la tête aux ondes radio pendant un appel téléphonique.

Les accessoires à coller sur mon mobile sont-ils efficaces pour réduire l'exposition aux ondes radio ?

Non. Ces accessoires sont au mieux sans effet sur votre exposition aux ondes radio, et au pire contre-productifs quand ils obligent votre téléphone mobile à augmenter sa puissance d'émission.

Si je porte un appareil médical (stimulateur cardiaque, pompe à insuline...), quelles sont les précautions à prendre ?

Vous devez maintenir une distance minimale de 15 cm entre cet appareil et le téléphone mobile. Il vous est recommandé de parler de ce sujet avec votre médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de votre appareil médical.

L'utilisation du téléphone mobile est-elle dangereuse pour la santé de mon enfant ?

L'OMS et les autorités sanitaires font aujourd'hui la même réponse pour votre enfant et pour vous-même : aucun danger pour la santé n'a été établi en dessous de la limite de 2 W/kg. Néanmoins, les recherches scientifiques doivent se poursuivre afin notamment de mieux prendre en compte les spécificités des enfants qui sont en phase de croissance.

Jusqu'à quel âge est-il déconseillé à mon enfant d'utiliser un téléphone mobile ?

L'OMS et les autorités sanitaires n'indiquent pas un âge en dessous duquel l'utilisation du mobile serait déconseillée. Il appartient aux parents de décider s'ils équipent ou non leur enfant et à quel âge ils le font. Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports invite sur ce sujet les parents à la prudence.

Si je décide d'équiper mon enfant d'un mobile, quelles sont les recommandations des autorités sanitaires pour l'utilisation du mobile par mon enfant ?

Les autorités sanitaires vous conseillent d'inciter votre enfant à faire une utilisation modérée de son téléphone mobile et à réduire son exposition aux ondes radio (voir conseils indiqués dans ce dépliant).